

## CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS MANDAT 2026-2028



### 1. Qui peut être candidat ?

Les élections concernent les enfants de CM1, CM2 de l'école Louis Pasteur et de 6ème Norvillois et scolarisés au collège Albert Camus.

### 2. Combien d'élus ?

Le Conseil Municipal des Enfants de La Norville est composé de 27 conseillers et conseillères :

- 9 représentants CM1
- 9 représentants CM2
- 9 représentants 6ème

### 3. Comment se déroule le mandat ?

Les jeunes conseillers sont élus pour une durée de 2 ans.  
Leur mandat se déroulera sur les années scolaires 2026-2027 et 2027-2028.

**Les réunions plénières (2 à 3 par an) :** elles permettent de travailler sur un projet commun de l'année. La première intitulée « La réunion d'installation » se fait en présence du Maire et de ses adjoints

**Les commissions (1 à 2 par mois) :** les jeunes élus se répartissent dans 3 commissions sports, loisirs et culture, environnement et solidarité. Lors de ces réunions, les jeunes élus se questionnent sur les sujets qui les préoccupent, prennent des décisions collective et réalisent ensemble un projet. Elles peuvent avoir lieu le mercredi, le samedi matin ou un soir en semaine. Elles sont encadrées par un animateur référent et des élus du Conseil Municipal adulte.

Les jeunes conseillers sont également invités aux commémorations et aux événements qui rythment la vie de la commune (vœux du maire, Banquet des Aînés, distribution des colis de fin d'année...)



#### 4. L'élection :

Le jour de l'élection, chaque électeur se rendra en mairie pour voter dans les conditions d'une véritable élection : **bulletins de vote, isolements, urne et liste d'émargement**. Le scrutin est uninominal.

A l'issue du vote, les résultats seront affichés à l'école L. Pasteur, au service jeunesse et publiés sur le site de la commune.

#### 5. Processus électoral

**Remise des actes de candidatures (ci-joint) : du 28/09 au 14/10/2026 inclus.**  
Vous pouvez les remettre à :

- Un animateur de l'école Pasteur et /ou du service jeunesse
- En mairie au service scolaire.

**La réalisation « des affiches candidats » :** du 28 septembre 2026 au 14 octobre 2026 inclus.

**Affichage sur grille :** le 15 et 16 octobre 2026 devant l'école PASTEUR et en Mairie les 2 et 3 novembre 2026.

**Les élections** auront lieu le vendredi 06 novembre 2026 en mairie et sur le temps scolaire pour les enfants de l'école Pasteur.

Les 6èmes pourront venir voter de 17h à 18h30 en mairie.